

**Modèle d'arrêté portant attribution de la prime exceptionnelle pour surcroît significatif de travail
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19**

Le Maire (ou le Président),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaire ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 visée ci-dessus et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu la délibération n°..... en date du.....prévoyant l'octroi de la prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que Madame/ Monsieura été particulièrement mobilisé(e) dans l'exercice de ses fonctions de....., conduisant à un surcroît significatif de travail pour assurer la continuité du fonctionnement des services de.....ou du service de

ARRETE

Article 1 : Une prime exceptionnelle d'un montant deest versée à Madame / Monsieur

Il est rappelé que cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : Ce montant sera versé selon les modalités suivantes(par exemple : en un seule fois avec la paie du mois de ; ou en plusieurs fois avec les paies des mois de

Article 3 Le Maire/ Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 Le Maire/ Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Receveur-Percepteur,
- L'intéressé

Notifié à l'intéressé(e) le.....

Signature de l'agent :

Fait àle.....

Le Maire / Le Président